

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Dénomination de l'organisme : JUDO CLUB LACAPELLE

Numéro SIREN ou RNA¹ : 505 395 517

Adresse :

N° Rue Chez Mme Piquier Nathalie - 1217 Route de Flottes

Code postal 46000 Commune Cahors

Pays France

Objet²

Cochez la case qui vous concerne :

☒ Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. Précisez si vous êtes :

☐ Association loi 1901

☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du .. publié au Journal officiel du .. ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin

☒ ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du ..
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation

☐ Fondation d'entreprise

☐ Musée de France

☐ Organismes sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire, des soins médicaux ou des produits de première nécessité à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

☐ Autres (précisez³) :

☐ Association cultuelle ou établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Établissement d'enseignement supérieur consulaire mentionné à l'article L. 711-17 du code de commerce

☐ Société ou organisme public ou privé agréé par le ministre chargé du budget en vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-882 du 25 septembre 1958 relative à la fiscalité en matière de recherche scientifique et technique

Date de l'agrément :

☐ Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain

☐ Projet de thèse proposé au mécénat de doctorat par une école doctorale

☐ Société, dont l'État est l'actionnaire unique, qui a pour activité la représentation de la France aux expositions universelles

☐ Société nationale de programme mentionnée à l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement de programmes audiovisuels culturels

☐ Société nationale de programme mentionnée au III de l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement des activités des formations musicales dont elle assure la gestion et le développement

☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre des conventions prévues à l'article L.143-2-1 et L. 143-15 du code du patrimoine

Le cas échéant, date de l'agrément :

☐ Fonds de dotation

1. Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance.

2. Cochez la case qui vous concerne et précisez l'objet si nécessaire.

3. Collectivités locales, État, GIP, établissements publics, etc.